



Allez... encore plus fort

Plus nombreux, plus de grèves...

mardi 12 octobre: manifestations unitaires

2010

L'action s'amplifie

23 mars:
800 000
Salariés dans les rues

27 mai:
1 000 000
Salariés dans les rues

24 juin:
2 000 000
Salariés dans les rues

7 septembre
2 700 000
Salariés dans les rues

23 septembre:
3 000 000
Salariés dans les rues

2 octobre:
environ 3 000 000
Salariés dans les rues.

10H30

Place du Martroi à Orléans

Place du Pâtis à Montargis

Place de la Victoire à Gien

Retraite

Emploi

Salaire

} **un enjeu de société, une lutte de classe**

Les salarié(e)s ne veulent pas de cette réforme!

63% des français soutiennent les manifestations
63% sont "favorables à ce que le gouvernement ouvre un grand débat national et examine des propositions alternatives"
70% sont contre la réforme actuelle

Le gouvernement misait sur un essoufflement de l'opposition à son projet de réforme : c'est le contraire qui se produit. Malgré les tentatives de minimiser l'ampleur des manifestations du 23 septembre, la réalité s'impose : les salariés sont hostiles au projet gouvernemental.

Samedi 2 octobre, ils l'ont montré, salariés ou autres citoyens, jeunes ou plus âgés, issus du public ou du privé, de grandes ou de petites entreprises, en famille ou entre collègues, c'est une nouvelle fois près de 3 millions de manifestants qui sont descendus dans la rue, dans le Loiret, c'était énorme! 35.700 manifestants.

Les Français ont bien compris que cette réforme, si elle était mise en œuvre, non seulement aggraverait leur situation, mais ne réglerait pas l'avenir de nos retraites. Le Président, comme son ministre du Travail, n'ont pas voulu en discuter avec les syndicats qui proposent, notamment de dégager de nouvelles ressources autres que sur les revenus des salariés, déjà lourdement pénalisés par la crise, le chômage, la précarité. Dans cette même logique, le gouvernement s'attaque à la Sécurité Sociale, au droit de se soigner.

Une autre réforme est nécessaire et possible.

- ♦ défendre le système par répartition basé sur la solidarité intergénérationnelle en priorisant le développement de l'emploi, une augmentation des salaires et une mise à contribution des revenus financiers des entreprises;
- ♦ imposer la reconnaissance de la pénibilité du travail avec l'ouverture des droits au départ anticipé avant 60 ans, dans un cadre collectif sans être subordonné à un quelconque taux d'incapacité. Cette reconnaissance doit être basée sur l'exposition aux risques ;
- ♦ obtenir la garantie du droit à la retraite à 60 ans à taux plein avec au moins 75 % du salaire sur les dix meilleures années dans le privé et les six derniers mois dans le public, et en aucun cas inférieur au Smic ;
- ♦ pas d'allongement de la durée de cotisations ;
- ♦ prendre en compte, dans le calcul de la pension, les périodes d'étude et d'inactivité forcée ;
- ♦ le maintien des droits familiaux.

Faisons nous entendre!

Après le 7 septembre et le 23, le 2 octobre, le 12 octobre est une nouvelle journée nationale massive de grèves et de manifestations à l'appel de toutes les organisations syndicales CGT, CFDT, CFTC, FO, CFE/CGC, FSU, UNSA, Solidaires et des syndicats d'étudiants et de lycéens.

Dans chaque entreprise, chaque atelier, chaque service, débattons des enjeux décisifs autour de la retraite-emploi-salaire- conditions de travail- santé, décidons des arrêts de travail et de la participation aux manifestations.

La CGT propose d'organiser, dès que possible, des assemblées de personnels dans les entreprises pour décider d'amplifier et d'élargir l'action du 12 octobre et de construire la poursuite du mouvement allant jusqu'à la grève reconductible pour gagner et imposer nos revendications.

Les solutions et l'espoir sont de notre côté, faisons-le savoir assez fort pour que le gouvernement et les élus acceptent que de véritables négociations sur la réforme des retraites s'engagent.

Le droit de grève dans le privé

Le droit de grève en France est:

- un **droit garanti par la Constitution**,
- un **droit individuel des salariés**.

Bref, c'est une **liberté individuelle**.

A contrario de ce qui est annoncé dans nombre d'entreprises, **le droit de grève n'est pas un droit réservé aux organisations syndicales**.

Le droit de grève est donc un droit individuel et aucun salarié ni aucun citoyen ne peut priver un autre salarié de sa liberté de faire grève.

Qui peut faire grève?

Tout salarié, syndiqué ou non a **le droit de faire grève dans son entreprise dès l'instant où il suit un mot d'ordre de grève** formulé au plan national ou professionnel ou dans l'entreprise.

L'employeur doit être prévenu par écrit juste avant d'être en grève avec le dépôt des revendications.

Le salarié doit-il se déclarer gréviste?

Oui, c'est au salarié absent de son poste de travail de justifier cette absence, en l'occurrence par sa participation à la grève. L'employeur ne peut présumer qu'un salarié absent est gréviste. Il doit lui demander les motifs de son absence.

Un gréviste peut-il être sanctionné ?

Non, un salarié ne peut pas être sanctionné ou licencié en raison de l'exercice normal du droit de grève. Une telle sanction ou licenciement serait nul.



EXTRAIT

**Communiqué commun de l'intersyndicale du Loiret
suite à la journée d'action du 23 septembre 2010**

Le président de la République, les députés et les sénateurs doivent prendre l'exacte mesure de l'exaspération et de la colère provoquées par une loi inspirée exclusivement par le patronat.

Tout autre attitude serait désormais susceptible de provoquer une crise sociale de grande ampleur. Ils doivent accepter d'ouvrir une réelle négociation sur la base des propositions alternatives proposées par les organisations syndicales.

Les organisations syndicales du Loiret réaffirment leur totale détermination. Elles disent Non au projet gouvernemental qui est injuste et inacceptable.

Elles invitent leurs organisations à poursuivre ensemble la mobilisation unitaire dans les entreprises, les services, les bureaux. Il faut, afin d'amplifier, mettre en débat la reconduction du mouvement et réussir une grande journée de rassemblements et de manifestations le samedi 2 octobre pour conforter la mobilisation et permettre l'engagement de nouveaux salariés dans l'action. Elles décident de faire du mardi 12 octobre une nouvelle journée massive de grève et manifestations pendant le débat au Sénat. Le gouvernement porterait l'entière responsabilité des suites que les salariés et leurs syndicats donneront au 12 octobre s'il restait intransigeant.

✂-----

Bulletin de contact et de syndicalisation – Je souhaite : prendre contact ☐ me syndiquer ☐

Nom.....Prénom.....Age.....
Adresse
Tél pers.....profession
Entreprise (nom et lieu)
Date – Signature

Bulletin à renvoyer à UD CGT Loiret CS 116-33

10 rue Théophile NAUDY 45006 ORLEANS CEDEX 1- Tél : 02.38.62.52.22

